



## Annexe 6 Termes de Référence (Fiche d'activité)

### Appui à la mise au point d'une stratégie d'assainissement rural

#### « Facilité Experts » – Activité n° : EFS-TN-2 (Deuxième Révision)

Mécanisme de soutien SWIM–Horizon 2020

Octobre 2018

*Les termes de référence doivent être considérés avec le Formulaire d'identification du projet ci-joint*

Version	Titre du document	Auteur	Révision et approbation
3	Appui à la mise au point d'une stratégie d'assainissement rural	Eric MINO (SEMIDE)	Suzan Taha - Expert Clé en Eau



## TABLE DES MATIÈRES

---

<b>1.</b>	<b>INFORMATIONS GÉNÉRALES.....</b>	<b>5</b>
-----------	------------------------------------	----------

---

1.1	Introduction.....	5
1.2	Groupe cible de l'activité.....	6

  

<b>2.</b>	<b>OBJECTIFS &amp; RÉSULTATS ATTENDUS.....</b>	<b>6</b>
-----------	--	----------

---

2.1	Objet et Objectifs des TdR.....	6
2.2	Résultats attendus de L'ACTIVITE.....	7

  

<b>3.</b>	<b>MISSION .....</b>	<b>8</b>
-----------	----------------------	----------

---

3.1	Description des tâches .....	8
3.2	Articulation avec les activités prévues au titre du Mécanisme de soutien SWIM-Horizon 2020 10	
3.3	Niveau d'Effort .....	11

  

<b>4.</b>	<b>LOGISTIQUE ET DELAI .....</b>	<b>15</b>
-----------	----------------------------------	-----------

---

4.1	Localisation.....	15
4.2	Date de début & période de mise en oeuvre.....	15
4.3	Calendrier .....	15

  

<b>5.</b>	<b>BESOINS.....</b>	<b>16</b>
-----------	---------------------	-----------

---

5.1	PERSONNEL.....	16
5.2	Equipement fourni aux Experts par SWIM-H2020 SM.....	17
5.3	Dépenses accessoires.....	17

  

<b>6.</b>	<b>LIVRABLES &amp; RAPPORTS .....</b>	<b>18</b>
-----------	---------------------------------------	-----------

---

6.1	Livrables .....	18
6.2	Grandes lignes du rapport final.....	19



7.	SUIVI DE L'AVANCEMENT .....	19
<hr/>		
7.1	Indicateurs proposés pour EVALUER LES PROGRES ET L'IMPACT .....	19
8.	CONTRIBUTION POTENTIELLE DU PAYS A L'ACTIVITE	20
9.	RÈGLES DE VISIBILITÉ.....	20
10.	ANNEXE : FORMULAIRE D'IDENTIFICATION DU PROJET	21
<hr/>		



## ABRÉVIATIONS

---

ANPE	Agence Nationale de Protection de l'Environnement
AR GR	Arrondissement Génie Rural (représentation de la DG GREE au sein d'un CRDA)
CERTE	Centre des Etudes et de la Recherche Technique
CRDA	Commissariat Régional au Développement Agricole
DG GREE	Direction Générale du Génie Rural et de l'Exploitation des Eaux
DGEQV	Direction Générale de l'Environnement et de la Qualité de Vie
GDA	Groupement de Développement Agricole
ONAS	Office National d'Assainissement



# 1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

---

Le Mécanisme de soutien du programme sur la Gestion Intégrée et Durable de l'Eau et de l'Initiative Horizon 2020 (SWIM-H2020 SM) est un programme d'assistance technique déployé à l'échelle régionale à l'intention des pays bénéficiaires (PB) suivants : l'Algérie, l'Égypte, Israël, la Jordanie, le Liban, la Libye, le Maroc, la Palestine, [la Syrie] et la Tunisie. Toutefois, afin de garantir la cohérence et l'efficacité des financements de l'Union européenne et/ou de favoriser la coopération régionale, l'éligibilité à certaines actions particulières sera étendue aux pays de l'Ouest des Balkans (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Monténégro), à la Turquie et à la Mauritanie. Ce programme est financé par l'Instrument européen de voisinage et de partenariat pour le Sud (IEVP Sud). Il a vocation à assurer le maintien du soutien apporté par l'Union européenne aux pays visés par la politique européenne de voisinage Sud (PEV Sud) dans les domaines de la gestion de l'eau et de la prévention de la pollution marine, et ajoute de la valeur à d'autres programmes régionaux financés par l'Union européenne, concernant les mêmes domaines (le programme SWITCH-Med et le programme ClimaSouth notamment), ainsi qu'à d'autres projets découlant des programmes bilatéraux de l'Union européenne, où l'environnement et l'eau sont des champs d'intervention prioritaires pour la coopération européenne. Il complète et met en place des partenariats et des liens opérationnels avec les projets labellisés par l'Union pour la Méditerranée, des mécanismes d'appui à la préparation des projets – tout particulièrement dans le cadre de la phase II du projet MESHIP et de la prochaine phase du projet IEVP-SEIS sur les systèmes d'information sur l'environnement –, étant entendu que le plan de travail programmatique a été arrêté dans une optique de cohérence avec les dispositions de la Convention de Barcelone et du plan d'action conventionnel pour la Méditerranée, et de valorisation de ces dispositions.

L'objectif général du programme est de contribuer à la réduction de la pollution marine et à une utilisation maîtrisée, dans le long terme, de ressources en eau limitées. Les services d'assistance technique sont divisés en 6 modules de travail : MT 1 – Facilité experts ; MT 2 – partage d'expériences et échanges entre homologues ; MT 3 – Formation ; MT 4 – Communication et visibilité ; MT 5 – Capitalisation sur les enseignements retirés, les bonnes pratiques et les succès ; MT 6 : Activités d'appui.

## 1.1 INTRODUCTION

---

À ce jour, la Tunisie n'a pas de stratégie d'assainissement rural : par conséquent, l'assainissement dans les zones rurales est très en retard par comparaison à l'assainissement dans les zones urbaines. Ceci est dû à l'absence (a) d'un cadre institutionnel clair en matière d'assainissement rural, b) d'un plan national d'assainissement rural, (c) de définition des types d'interventions techniques nécessaires, (d) d'incitatifs et de moyens financiers (subventions, prêts à taux bonifié, etc.) pour rattraper ce retard, (e) d'informations, (f) de participation des usagers, etc. Cette activité aidera la Tunisie à mettre au point une stratégie qui permette de combler ces manques en préparant une action



pilote sur 3 zones rurales. Le Conseil Ministériel Restreint (CMR) de juin 2016 a clarifié les rôles des acteurs pour l'assainissement rural : les zones de plus de 3000 habitants seront prises en charge par l'Office National de l'Assainissement (l'ONAS), de 1000 à 3000 par les municipalités et pour le « dispersé » (moins de 1000 habitants) par la Direction Générale de Génie Rural et de l'Exploitation des Eaux (DG GREE).

Cette action sur des zones pilotes vise à définir les modalités pratiques de mise en œuvre de l'assainissement individuel ou semi-collectif pour des zones rurales de moins de 1000 habitants. Elle vise à explorer les différentes possibilités avec les acteurs locaux et proposer un aperçu de stratégie nécessaire d'assainissement en milieu rural. Elle devra également donner lieu par la suite à une série d'actions complémentaires à plus long terme: campagnes de sensibilisation à plus grande échelle, renforcement de capacités des acteurs, testes de mise en œuvre d'assainissement en vrai grandeur et adaptation du cadre législatif.

## 1.2 GROUPE CIBLE DE L'ACTIVITE

---

La principale cible de l'activité regroupe les acteurs chargés de la mise de l'assainissement, notamment en lieu rural en Tunisie. Il s'agit en premier lieu de :

- La DG GREE et de ces représentants au niveau régional (les Commissariats régionaux au développement agricole (CRDA)) ;
- Les directions régionales de l'environnement, de l'intérieur, de l'ONAS, de la santé;
- Les municipalités (notamment les maires);
- Les regroupements d'usagers: Les Groupements de développement agricole (GDA).

L'activité sera mise en œuvre sur trois zones pilotes:

- Zone 1: GDA El Makhsouma - délégation Kairouan Sud - 640 familles bénéficiant de branchements individuels à l'eau potable (100% à domicile - projet récemment réhabilité)
- Zone 2: GDA Garet Enaam - délégation de Fériana - 220 familles bénéficiant de branchements individuels à l'eau potable (100% à domicile - projet récemment réhabilité).
- Zone 3: GDA Enwayel-Laâyaycha - délégation de Bir Lahfay - 495 familles dont 470 desservies par des branchements individuels à l'eau potable

## 2. OBJECTIFS & RÉSULTATS ATTENDUS

---

### 2.1 OBJET ET OBJECTIFS DES TDR

---

L'objet principal de l'activité est la préservation des ressources en eau de surface et souterraine en fournissant un appui au Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche (MARHP) pour la mise en œuvre d'une stratégie d'assainissement individuel ou semi-collectif pour des zones rurales de moins de 1000 habitants. Elle vise à explorer les différentes possibilités avec les acteurs



locaux et devra donner lieu par la suite à une série d'actions complémentaires à plus long terme: campagnes de sensibilisation à plus grande échelle, renforcement de capacités des acteurs, testes de mise en œuvre d'assainissement en vraie grandeur et adaptation du cadre législatif et institutionnel.

Afin d'atteindre les objectifs ci-dessus, le **SWIM-H2020 SM prévoit d'utiliser les services de SEMIDE** (ci-après dénommé le Consultant) **qui mobilisera un expert international et un expert local**. Toutes les **sous-tâches** assignées au Consultant **doivent être entrepris en consultation avec l'Expert clé en Eau du SWIM-SM H2020 (KE)**, supervisant cette activité; **Mme Suzan Taha** (basée à Amman Jordanie) **et en coordination avec le chef d'équipe Professeur Michael Scoullis** (basé à Athènes, Grèce).

## 2.2 RESULTATS ATTENDUS DE L'ACTIVITE

---

L'activité doit résulter en:

- Une meilleure connaissance des pratiques terrains et des solutions potentielles pour la future définition d'un cadre institutionnel et réglementaire
- Des procédures de la mise en œuvre de l'Assainissement individuel et semi Collectif définies (pour les zones de moins de 1000 habitants) pour un test sur les zones pilotes
- Une esquisse de stratégie d'assainissement en milieu rural en se focalisant sur les aspects institutionnel, technique, financier, économique, juridique, et l'aspect gestion des systèmes d'assainissement à mettre en place.
- Un plan de formation et de sensibilisation défini pour les zones pilotes.

Plus précisément, les résultats attendus de chaque tâche sont les suivants :

### **Tâche 1 : Un état des lieux rapide de l'existant dans le secteur d'assainissement rural**

Analyse critique de la répartition des compétences émanant des directives du CMR (Juin 2016) et ses implications dans le contexte de décentralisation tout en capitalisant en même temps des études réalisées par les différents départements tels que le Ministère chargé de l'environnement, l'ONAS, la SONEDE, la DGGREE, les données de l'INS etc... en rapport avec l'assainissement en milieu rural .

### **Tâche2: Etablir un état de lieu de la situation de l'assainissement rural dans les zones pilotes**

- Evaluation de la situation de l'assainissement rural dans les zones d'étude

### **Tâche 3: Proposer une procédure de mise en œuvre, des éléments législatifs et incitatifs, et une typologie de techniques d'épuration :**

- Définition d'une procédure de mise en œuvre de l'Assainissement Non Collectif (qui pourra être testée ultérieurement dans les zones cibles)
- Définition des mécanismes d'incitation
- Définition des techniques d'assainissement adéquates
- Une esquisse de stratégie d'assainissement en milieu rural en se focalisant sur les aspects institutionnel, technique, financier, économique, juridique, et l'aspect gestion des systèmes d'assainissement à mettre en place

### **Tâche 4: Définir les besoins de renforcement des capacités pour chaque catégorie d'acteurs**



- Un plan descriptif de formation est défini

#### **Tâche 5 : Organiser un atelier national de concertation et validation**

- Un comité de suivi est formé
- L'approche développée est disséminée

## **3. MISSION**

---

### **3.1 DESCRIPTION DES TACHES**

---

Le consultant devra mettre en œuvre les tâches suivantes :

#### **Tâche 1 : Un état des lieux rapide de l'existant dans le secteur d'assainissement rural**

Cette tâche sera **effectuée par l'expert international (avec l'assistance de l'expert Local qui va lui aider par la collecte des documents/informations nécessaires)**, en se focalisant sur les implications de la répartition des responsabilités émanant des dernières directives du conseil ministériel restreint (CMR)<sup>1</sup> de Juin 2016 en vue des compétences institutionnelles correspondantes, des mécanismes de coordination, et de l'impact sur l'articulation d'une stratégie commune pour l'assainissement rural . Proposer des recommandations basées sur les résultats.

L'expert doit capitaliser des études réalisées par les différents départements tels que le Ministère chargé de l'environnement, l'ONAS, la SONEDE, la DGGREE, les données de l'INS etc... en rapport avec l'assainissement en milieu rural.

#### **Tâche 2: Etablir un état de lieu de la situation de l'assainissement rural dans les zones pilotes à partir :**

- d'enquêtes terrain (pratiques d'assainissement, estimation de la consommation du foyer, prédisposition à payer, sensibilisation) sur un échantillon représentatif en considérant des catégories notamment le raccordement à l'eau potable. La mise en œuvre des enquêtes est la responsabilité de l'expert local. La DG/GREE fournira l'assistance nécessaire pour faciliter les enquêtes) (Voir section 8 ci-dessous).
- d'entretiens avec les acteurs locaux clés (y compris les maires) pour identifier les compétences, moyens, futur rôle, besoins en renforcement –
- bibliographie et données disponibles (fournies par la DG GREEE - Voir section 8 ci-dessous)

La tâche comprend la préparation de questionnaires pour (a) les enquêtes terrain et pour (b) les entretiens, et l'identification des informations/données nécessaires requises du DG GREEE et ses offices régionaux pertinents - Voir section 8 ci-dessous).

L'expert international doit coordonner avec l'expert local qui l'aidera dans la préparation de sa mission avec la DG / GREE et la prise de rendez-vous. Au cours de sa première mission en Tunisie, il doit

---

<sup>1</sup> Le Conseil Ministériel Restreint (CMR) de juin 2016 a clarifié les rôles des acteurs pour l'assainissement rural: les zones de plus de 3000 habitants seront prises en charge par l'ONAS, de 1000 à 3000 par les municipalités et pour le «dispersé» (moins de 1000 habitants) par la DG GREE





dédier deux jours sur place avec l'expert local; un jour pour assurer que le dernier puisse mener les enquêtes et les entretiens et un jour d'entretiens sur une des zones pilotes; notamment (Zone 1; GDA El Makhsouma). La mise en œuvre des autres entretiens et des enquêtes sera effectuée par l'expert local qui préparera un rapport sur tous les résultats des interviews et des enquêtes et le présentera à l'expert international sur la base duquel, ce dernier rédigera son rapport de diagnostic.

N.B: la DG/GREE assistera à faciliter l'acquisition des données/informations sur le contexte local (Exemple : les données climatiques, hydrologiques, géologiques et hydrogéologiques, sociologiques etc.) à partir des institutions officielles qui détiennent telles informations. (Voir la section 8. Relative à la « Contribution potentielle du pays à l'activité»).

### **Tâche 3: Proposer une procédure de mise en œuvre, des éléments législatifs et incitatifs, et une typologie de techniques d'épuration :**

Sous-Tâche 3.1: Élaboration des propositions pour une procédure de mise en œuvre pour l'assainissement dispersé, notamment : **rôle des acteurs clés** (y compris les maires en considérant les spécificités culturels : rôles des ONG, écoles, mosquées, municipalités.), **sensibilisation** (aperçu des (a) messages clés, (b) types de communication, un questionnaire simple pour évaluer la perception de l'importance de l'assainissement, prédisposition à payer), **traitement des demandes, étude/conseil, identification des coûts ,et solutions financières, solutions techniques, installation, entretien, contrôle, gestion et traitement des boues, possibilité de réutilisation.**

Cette sous-tâche sera effectuée avec l'assistance de l'expert local qui doit aider l'expert international par la collecte des informations et la définition du rôle des acteurs tunisiens dans les différentes étapes de la démarche proposée, en considérant le contexte socio-économique.

Sous-Tâche 3.2: Proposition des éléments nécessaires pour définir un cadre **législatif et incitatif** pour amener la population à mettre en œuvre un Assainissement Non Collectif (par ex. obligation lors de nouveaux raccordement eau potables, subventions, contrôle/suivie/inspection)

Sous-Tâche 3.3: Proposition d'une typologie de techniques d'épuration pour l'assainissement individuel associées à des estimations de cout de mise en œuvre. Cette proposition devra se baser sur les normes de rejets et de réutilisation en vigueur en Tunisie et les standards existants pour ce type d'équipement.

Sous- Tâche 3.4 : On se basant sur les études existantes et les enquêtes de terrain (mis en œuvre à partir de tâche 2) et bien d'autres enquêtes effectuées à différents niveaux, proposer une esquisse de stratégie d'assainissement en milieu rural et surtout en se focalisant sur les aspects institutionnel, technique, financier, économique, juridique, etc.. et sans perdre de vue l'aspect gestion des systèmes d'assainissement à mettre en place.

**Tâche 4 : Définir les besoins de renforcement des capacités pour chaque catégorie d'acteurs,** en considérant :

- l'étude pour le chiffrage et le choix de solution
- l'installation, et l'entretien y compris la gestion des boues
- le suivi administratif, financier et technique y compris la certification et le contrôle

N.B : la DG/GREE facilitera l'acquisition des données pour les sites pilotes (Voir la section 8. relative à la «Contribution potentielle du pays à l'activité»)

**Tâche 5 : Organiser un atelier national de concertation et validation**



Présentation et validation des conclusions aux parties prenantes lors d'un atelier national d'une journée impliquant toutes les parties prenantes identifiées : ministères et organismes gouvernementaux compétents, les bailleurs de fonds pertinents, les acteurs locaux clés (y compris les maires)

Cette Tâche comprend aussi une réunion préparatoire à l'atelier national avec DGGREE et BPEH. Les sous-tâches requises par chaque expert sont résumées ci-dessous :

**Pour l'expert international:**

- la préparation pour (a) la réunion préparatoire à l'atelier national de concertation, et (b) l'atelier national de concertation (les présentations et les notes d'information de base comprenant leur ordre du jour)
- facilitation de réunion et de l'atelier
- La revue et finalisation du 'Relevé de décision' et du 'Rapport de l'atelier' qui seront préparé par l'expert local
- La finalisation du Rapport Principal comprenant les chapitres correspondants aux tâches décrites ci-dessus et reflétant les résultats de l'atelier.

Pendant la phase de conception de **l'atelier national de concertation**, l'Expert International contactera l'expert SWIM-H2020 responsable de l'engagement des parties prenantes, M. Emad Adly (emadadly.h2020@gmail.com), afin de s'assurer que les bénéficiaires pertinents et les parties prenantes sont engagés.

**Pour l'expert local:**

- la préparation pour la réunion et l'atelier avec le partenaire
- Assister l'expert international pendant la réunion et l'atelier
- Préparation du 'Relevé de décision'
- Préparation du 'Rapport de l'atelier suivant les directives SWIM-H2020 SM

## 3.2 ARTICULATION AVEC LES ACTIVITES PREVUES AU TITRE DU MECANISME DE SOUTIEN SWIM-HORIZON 2020

---

Cette activité s'inscrit dans le thème «Approches et interventions durables» de la composante SWIM de SWIM-H2020 SM. Elle soutiendra le MARHP Tunisien dans ses efforts de protection de ses ressources en eau et profitera finalement aux citoyens. Elle a vocation à assister le Ministère dans le développement du secteur d'assainissement rural par le renforcement des aspects institutionnels, réglementaires et financiers, ainsi que des démarches participatives, des mesures incitatives et la sensibilisation.

L'activité s'inscrit dans deux des quatre thèmes prioritaires de la Stratégie pour l'eau en Méditerranée (SEM); à savoir:

- Thème prioritaire 1- Améliorer la gouvernance efficace pour la gestion intégrée des ressources en eau



- Thème prioritaire 3- Promouvoir la gestion de la demande d'eau et l'efficacité et les ressources en eau non conventionnelles, et **protéger la qualité de l'eau** et de la biodiversité.

Elle aborde également les quatre domaines prioritaires du 5 + 5 Stratégie de l'eau en Méditerranée occidentale (adoptée à la première 5 + 5 Conférence ministérielle de l'eau à Alger, le 31/03/2015):

- Domaine prioritaire 1 : élaboration et mise en place d'un cadre juridique clairement défini ;
- Domaine prioritaire 2 : instauration d'une gouvernance adaptée à la gestion intégrée de l'eau ;
- Domaine prioritaire 4 : renforcement des capacités
- Domaine prioritaire 7 : dépollution de la Méditerranée
- Domaine prioritaire 13 : préservation de la qualité de l'eau et de la biodiversité.

### 3.3 NIVEAU D'EFFORT

Le niveau d'effort à fournir par le consultant est estimé à 79 jours de travail (43 jours pour l'expert international et 36 jours pour l'expert national), selon la décomposition présentée dans le tableau ci-dessous :

Tâches	Effort estimé (jours experts) Experts SWIM-H2020SM			
	Expert international		Expert local	
	A domicile	Sur Site	A domicile	Sur Site
Tâche 1 : état des lieux rapide de l'existant dans le secteur d'assainissement rural, tout en capitalisant des études réalisées par les différents départements (le Ministère chargé de l'environnement, l'ONAS, la SONEDE, la DGGREE, les données de l'INS etc.) en rapport avec l'assainissement en milieu rural.	<b>6 jours</b>			<b>2 jours:</b> collecte des informations (domicile <sup>2</sup> -Tunis-domicile: 335 km * 2 * 2= 1340Km)
Tâche 2: Etat de lieu dans les zones pilotes	<b>4 jours:</b> - 1j préparation	<b>4 jours:</b> - 2j voyage international	<b>3 jours:</b> -3j rapport sur les interviews	<b>21 jours:</b> -1j

<sup>2</sup> La domicile de l'expert est située dans la zone 3



Tâches	Effort estimé (jours experts) Experts SWIM-H2020SM			
	Expert international		Expert local	
	A domicile	Sur Site	A domicile	Sur Site
	<p>enquête et guide entretiens - 3j préparation du rapport de diagnostique</p>	<p>- 1j jour préparation sur place avec consultant local - 1j sur une zone pilote: <i>Tunis- El Makhsouma avec l'expert local et retour d'El Makhsouma à Tunis: Taxi 160 km)</i></p>	<p>et résultats des enquêtes</p>	<p>préparation, et prise RdV (<i>domicile-Tunis-domicile: 335 km * 2 = 670Km</i>) -1j préparation avec l'Expert international (<i>domicile-Tunis: 335 km</i>) -2j (1j entretiens avec l'Expert Internationale sur une zone (<i>Tunis- El Makhsouma-: 160 km</i>) + 1 jour de retour d'El Makhsouma à domicile (<i>El Makhsouma - domicile: (160 Km</i>) -2j (1j pour entretiens sur zone 2 (<i>Domicile-zone2-Domicile: 160 Km * 2 = 320 km</i>) + 1 jour sur zone de résidence. -15j d'enquêtes terrain (5j dans la zone de résidence + 5 jour sur zone 1 (<i>Domicile-Zone1-Domicile: 160 Km * 2 = 320 Km</i>) + 5 jours sur zone 2: (<i>Domicile-Zone2 -</i></p>



Tâches	Effort estimé (jours experts) Experts SWIM-H2020SM			
	Expert international		Expert local	
	A domicile	Sur Site	A domicile	Sur Site
				<i>Domicile: 160 Km * 2 = 320 Km)</i>
Tâche 3.1: élaborer des propositions pour une procédure de mise en œuvre pour l'assainissement dispersé	<b>8 jours</b>		<b>2 jours:</b> 2j dans la zone de résidence, pour la collecte des informations et la définition du rôle des acteurs tunisiens en considérant le contexte socio-économique dans les différentes étapes de la démarche proposée	<b>4 jours:</b> 4j pour la collecte d'information dehors de la zone de résidence <i>(Domicile-Zone1 – Domicile: 160 Km * 2 = 320 Km) + (Domicile-Zone 2 – Domicile: 160Km*2=320Km)</i>
Tâche 3.2: Proposer des éléments nécessaires pour définir un cadre législatif et incitatif pour amener la population à mettre en œuvre un Assainissement Non Collectif	<b>3 jours</b>			
Tâche 3.3: Proposition d'une typologie de techniques d'épuration pour l'assainissement individuel associées à des estimations de cout de mise en œuvre.	<b>5 jours</b>			
Tâche 3.4 : On se basant sur les études existantes et les enquêtes de terrain (mis en œuvre à partir de tâche 2) et bien d'autres enquêtes	<b>3 jours</b>			



Tâches	Effort estimé (jours experts) Experts SWIM-H2020SM			
	Expert international		Expert local	
	A domicile	Sur Site	A domicile	Sur Site
effectuées à différents niveaux, proposer une esquisse de stratégie d'assainissement en milieu rural et surtout en se focalisant sur les aspects institutionnel, technique, financier, économique, juridique, etc.. et sans perdre de vue l'aspect gestion des systèmes d'assainissement à mettre en place.				
Tâche 4: Définir les besoins de renforcement des capacités pour chaque catégorie d'acteurs	<b>5 jours</b>			
Tâche 5.1: Réunion de préparation de l'atelier national avec DGREE et BPEH	<b>0.5 jour</b> de préparation	<b>3 jours</b> 2j voyage 1j réunion	<b>0.5 jour</b> de préparation	<b>1 jour :</b> Réunion à Tunis <i>(Domicile-Tunis- Domicile: 335 km * 2 = 670 Km)</i>
Tâche 5.2: Atelier national de concertation et validation.	<b>2 jours:</b> 1j préparation 1j rapport final	<b>3 jours:</b> 2j voyage 1j atelier	<b>2 jours:</b> 2j synthèse du rapport d'atelier selon le formulaire de SWIM-H2020	<b>2 jours:</b> 1j support à l'organisation avec la DG GREE <i>(Domicile-Tunis- Domicile: 335 km * 2 = 670 Km)</i>  1j Atelier National <i>(Domicile-Tunis- Domicile: 335 km * 2 = 670 Km)</i>
	<b>36.5 jours</b>	<b>10 jours</b>	<b>7.5 jours</b>	<b>30 jours</b>



Tâches	Effort estimé (jours experts) Experts SWIM-H2020SM			
	Expert international		Expert local	
	A domicile	Sur Site	A domicile	Sur Site
<b>TOTAL JOURS EXPERTS :</b>	<b>46.5 jours</b>		<b>37.5 jours</b>	
Evaluation Ex-Post (à postériori) de l'impact de la composante 'atelier national' de l'activité <sup>3</sup> : 2 jours				

## 4. LOGISTIQUE ET DELAI

### 4.1 LOCALISATION

La mise en œuvre de l'activité sera faite à distance aux domiciles des experts, et pour des missions en Tunisie relatives aux tâches 1, 2, 3.1 et 5 définies ci-dessus à Tunis et dans les zones cible suivantes :

1. Zone 1: GDA El Makhsouma - délégation Kairouan Sud
2. Zone 2: GDA Garet Enaam - délégation de Fériana
3. Zone 3: GDA Enwayel-Laâyaycha - délégation de Bir Lahfay

### 4.2 DATE DE DEBUT & PERIODE DE MISE EN OEUVRE

La mise en œuvre débutera après accord de l'autorité contractante pour une durée de 16mois à partir la signature du contrat, vraisemblablement Juillet/Aout 2017 à Décembre 2018.

### 4.3 CALENDRIER

Tâche	9/17	10/1	11/1	12/1	1/1	2/1	3/1	4/1	5/1	6/1	7/1	8/1	9/18	10/18	11/18	12/18
Finalisation des TdR et engagement d'experts	7	7	7	8	8	8	8	8	8	8	8	8				
Collections des données et informations																
Tâche 1																
Tâche 2																

<sup>3</sup>Le niveau d'effort pour les actions d'évaluation Ex Post se réfère à des jours-hommes déjà approuvés par le mandat de l'expert non clé (Engagement des intervenants) (approuvé le 17/3/2016).



Tâche	9/17	10/1	11/1	12/1	1/1	2/1	3/1	4/1	5/1	6/1	7/1	8/1	9/18	10/18	11/18	12/18
Tâche 3.1		7	7	7	8	8	8	8	8	8	8	8	Mi Sep.			
Tâche 3.2													Fin Sep			
Tâche 3.3													Mi Sep			
Tâche 3.4														Mi Oct		
Tâche 4													Fin Sep			
Tâche 5.1															Mi-Nov	
- préparation de réunion																
- projet de rapport Final															Début Nov	
- Réunion Préalable															Mi-Nov	
Tâche 5.2																
- préparation de l'atelier																
- atelier national																Début Déc.
- rapport final soumis																Mi-Déc.

L'évaluation ex post de l'impact de la consultation nationale sur les participants impliqués et les principaux bénéficiaires sera effectuée par l'expert SWIM-H2O SM non clé - Engagement des intervenants) après l'achèvement de cette activité.

## 5. BESOINS

### 5.1 PERSONNEL

Le consultant fournira un expert international et un expert local.

L'expert international devra avoir un diplôme universitaire en sciences environnementales, gestion des ressources en eau ou équivalent avec au minimum 15 ans d'expérience en gestion intégrée des ressources en eau. La parfaite maîtrise du français est indispensable, la pratique de la langue anglaise est considéré comme un atout, ainsi qu'une expérience en renforcement institutionnel et en communication avec les publics cibles de l'activité (zones rurales). Les expériences spécifiques suivantes seront considérées lors de l'évaluation :

- Définition et mise en œuvre de stratégies d'assainissement, gestion des eaux usées
- Travaux menés avec les institutions dans les pays en voie de développement et plus particulièrement dans les pays du Sud de la Méditerranée
- Approches de gestion participative





- Connaissances des techniques d'assainissement non collectif
- Connaissance des textes réglementaires relatifs à l'assainissement

L'expert local devra avoir un diplôme d'ingénieur ou équivalent universitaire en sciences environnementales, gestion des ressources en eau, ou agronomie avec un minimum d'expérience de 4 ans. La parfaite maîtrise du français et de l'arabe est indispensable, ainsi qu'une expérience en conduite d'enquêtes socio-économiques. Les expériences spécifiques suivantes seront considérées lors de l'évaluation :

- connaissance du monde rural tunisien et plus particulièrement des GDA ;
- animation de réunions participative
- rapport et analyse d'enquête
- rédaction de compte-rendu d'atelier.

## 5.2 EQUIPEMENT FOURNI AUX EXPERTS PAR SWIM-H2020 SM

---

SWIM-H202 SM fournira, au besoin, l'assistance administrative nécessaire à l'appui du Consultant, pour lui permettre de mener à bien la mission. A cet égard, SWIM-H2020-SM fournira la traduction en français des textes réglementaires et des documents collectés en langue arabe et nécessaire à l'exécution de la mission. Pour la traduction, **tous les documents devront être soumis en forme électronique pour SWIM-H2020 SM.**

## 5.3 DEPENSES ACCESSOIRES

---

Une estimation préliminaire des dépenses accessoires à couvrir par le projet SWIM-H2020 SM est présentée ci-dessous, comprenant les points suivants :

- Voyage et Indemnités journalières pour l'Expert International: réunion avec L'Expert Local (Tâche 2), entretiens sur zone 1 et participation à la réunion de préparation de l'atelier national avec DGREE et BPEH et l'atelier national (Tâche 5)
- Indemnités journalières pour l'Expert Local en dehors de son domicile
- Coûts liés au kilométrage (à proximité 6270 km) pour l'Expert Local
- Coûts liés à l'organisation d'une réunion de préparation de l'atelier national, 10 personnes y compris les deux experts, restauration,
- Coûts liés à l'organisation d'un atelier de concertation et validation, 25 personnes (conférence, documentation, restauration, interprétation etc.)
- Coûts liés à la commande et l'achat de documents standard ISO relatifs à la gestion des eaux usées et de l'assainissement.

À titre indicatif, le budget alloué aux dépenses accessoires est estimé de l'ordre de 13,000€ (y compris 3,000 euros pour la traduction des textes/documents disponibles en Arabe).



## 6. LIVRABLES & RAPPORTS

---

### 6.1 LIVRABLES

---

Le consultant devra produire les livrables correspondants aux tâches / sous-tâches présentées ci-dessous:

#### **Tâche 1: Un état des lieux rapide de l'existant dans le secteur d'assainissement rural**

- Un rapport d'analyse de la répartition des compétences émanant des directives du CMR (Juin 2016) et ses implications dans le contexte de décentralisation et des recommandations tout en tenant compte des Eudes existantes réalisées par les différents départements en rapport avec l'assainissement en milieu rural.

#### **Tâche 2 : Etat de lieu dans les zones pilotes**

- Un rapport de diagnostic à l'issue de l'état des lieux dans les zones pilotes.

#### **Sous-Tâche 3.1: élaborer des propositions pour une procédure de mise en œuvre pour l'assainissement dispersé**

- Un rapport de propositions définissant une procédure de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (selon la portée de tâche 3.1) qui pourra être testée ultérieurement dans les zones cibles

#### **Sous-Tâche 3.2: Proposer des éléments nécessaires pour définir un cadre législatif et incitatif pour amener la population à mettre en œuvre un Assainissement Non Collectif**

- Un rapport de propositions sur les mécanismes législatifs et d'incitation (selon la portée de tâche 3.2)

#### **Sous-Tâche 3.3: Proposition d'une typologie de techniques d'épuration pour l'assainissement individuel associées à des estimations de cout de mise en œuvre.**

#### **Sous- Tâche 3.4 : Proposer une esquisse de stratégie d'assainissement en milieu rural**

Une esquisse de stratégie d'assainissement en milieu rural et surtout en se focalisant sur les aspects institutionnel, technique, financier, économique, juridique, etc.. et l'aspect gestion des systèmes d'assainissement à mettre en place.

- Un rapport de propositions sur les techniques d'assainissement non collectif adapté à la situation des zones pilotes (selon la portée de tâche 3.3)

#### **Tâche 4: Définir les besoins de renforcement des capacités pour chaque catégorie d'acteurs**

- Un rapport sur un programme descriptif de formation avec une estimation budgétaire

#### **Sous-Tâche 5.1: Réunion de préparation de l'atelier national avec DGREE et BPEH**

- version préliminaire de la note d'information de base pour l'atelier comprenant son ordre du jour

- Relevé de décision (à être préparé par l'expert local et finalisé par l'expert international).

- Résultats intégrés dans le rapport final.

#### **Sous-Tâche 5.2: Atelier national de concertation et validation.**

- Note d'information de base pour l'atelier comprenant l'ordre du jour

- Présentations



- Atelier National de concertation et validation
- Rapport de l'atelier suivant les directives SWIM-H2020 SM (**à être préparé par l'expert local et finalisé par l'expert international**).
- Un Rapport Principal finalisé comprenant les chapitres correspondants aux tâches décrites ci-dessus et reflétant les résultats de l'atelier.

**Note : Tous les livrables seront en français et toutes les communications seront effectuées, en français.**

## 6.2 GRANDES LIGNES DU RAPPORT FINAL

---

Un rapport final reflètera les résultats de l'atelier et révisera le cas échéant le rapport principal.

Le rapport (en Français) doit être transmis à l'expert clé « Eau » de SWIM-H2020-SM en format électronique selon le modèle fourni par le Projet. Le rapport devra suivre la structure suivante. Cependant, le consultant peut la modifier en considérant les tâches décrites ci-dessus pour l'activité à mener:

- Remerciement
- Résumé exécutif
- Contexte
- Introduction
- Méthodologie
- Principaux chapitres
- Recommandations
- Annexes

## 7. SUIVI DE L'AVANCEMENT

---

### 7.1 INDICATEURS PROPOSES POUR EVALUER LES PROGRES ET L'IMPACT

---

**Indicateurs proposés par activité ou par groupe d'activités :**

- Tous les informations nécessaires/disponibles pour effectuer l'analyse rapide de l'existant dans le secteur d'assainissement rural sont mis à la disposition de l'expert
- Toutes les données nécessaires/disponibles pour les sites pilotes sont mises à la disposition de l'expert
- Les enquêtes terrains sont mises en place dans les zones cibles
- Les entretiens avec les acteurs locaux clés sont effectués



- Le travail technique est complété
- la réunion de préparation de l'atelier national de concertation est menée
- L'atelier national de concertation et validation est mené.
- Le nombre réel des participants dans l'atelier national par rapport le nombre prévu.
- L'appropriation des propositions du consultant par les parties prenantes

## 8. CONTRIBUTION POTENTIELLE DU PAYS A L'ACTIVITE

---

Le support suivant sera fourni par le pays :

- L'accueil des experts et fourniture de l'assistance nécessaire pour la réussite de leurs missions
- Procès-Verbal du Conseil des Ministres Restreint de juin 2016 (en Arabe)
- Correspondre (et suivi si nécessaire) avec les institutions officielles qui détiennent les informations / données requises pour (a) effectuer l'analyse rapide de l'existant dans le secteur d'assainissement rural et pour (b) mener les tâches sur les zones pilotes, et faciliter l'acquisition de ces informations ; notamment:
  - nombre de branchements eau potable, consommation moyenne par foyer et par habitant, cout de l'eau, volumes
  - étude Ministère de l'Environnement sur les pollutions des nappes
  - données climatiques, hydrologiques, géologiques et hydrogéologiques, sociologiques
  - état et accessibilité du foncier (par exemple terrains disponibles).
- Définition d'un référent par zone d'étude (par exemple le responsable de l'AR GR)
- Mise en contact avec les représentants locaux des zones d'études
- Organisation de la réunion de préparation de l'atelier national de concertation et l'Atelier national (la logistique)
  - Mise à disposition de locaux et support pour les réunions locales (vidéo projecteur, écran, paper-board ; le cas échéant et si nécessaire)

## 9. RÈGLES DE VISIBILITÉ

---

Pour assurer la visibilité de la CE et du projet, le drapeau de l'UE, ainsi que les logos du consortium doivent apparaître sur la page de couverture de tous les rapports et documents produits dans le cadre du contrat d'assistance technique, selon le format fourni par l'équipe SWIM-H2020 SM.



## 10. ANNEXE : FORMULAIRE D'IDENTIFICATION DU PROJET

NOTE: Des modifications ont été apportées aux termes de référence en Novembre 2017 et Octobre 2018. Les modifications sont incluses dans les termes de référence, mais ne sont pas reflétées dans ce formulaire d'identification de projet qui a été préparé au cours de la première moitié de 2017.

<b>Pays :</b>	<b>Tunisie</b>
<b>Composante (eau ou environnement) :</b>	<b>Eau</b>
<b>Thème SWIM-H2020 :</b>	<b>Options et interventions durables</b>
<b>Intitulé (tel qu'approuvé dans le plan de travail SWIM-H2020 SM):</b>	<b>Appui à la mise au point d'une Stratégie d'assainissement rural (Activité EFS-TN-2)</b>
<b>Jours Experts :</b>	<b>68</b>
<b>Relation avec les activités régionales du SWIM-H2020 SM :</b>	<b>Sans objet</b>
<b>Pertinence pour le Cadre stratégique du pays :</b>	À ce jour, la Tunisie n'a pas de stratégie d'assainissement rural : par conséquent, l'assainissement dans les zones rurales est très en retard par comparaison à l'assainissement dans les zones urbaines. Ceci est dû à l'absence (a) d'un cadre institutionnel clair en matière d'assainissement rural, b) d'un plan national d'assainissement rural, (c) de définition des types d'interventions techniques nécessaires, (d) d'incitatifs et de moyens financiers (subventions, prêts à taux bonifié, etc.) pour rattraper ce retard, (e) d'informations, (f) de participation des usagers, etc. Cette activité aidera la Tunisie à mettre au point une stratégie qui permet de combler ces manques en préparant une action pilote sur 3 zones rurales. Le Conseil Ministériel Restreint (CMR) de juin 2016 a clarifié les rôles des acteurs pour l'assainissement rural: les zones de plus de 3000 habitants seront prises en charge par l'ONAS, de 1000 à 3000 par les municipalités et pour le «dispersé» (moins de 1000 habitants) par la DG GREE.

<b>Date de la demande :</b>	
<b>Informations sur le demandeur :</b>	Prénom : ABDERRAZAK



	<p>Nom de famille :SOUISSI</p> <p>Nom de l'institution :BPEH</p> <p>Titre et intitulé de poste : DIRECTEUR GENERAL</p> <p>Coordonnées complètes :</p> <p>Souissi.abderrazak@yahoo.fr</p>
<p><b>Au nom de quelles autres institutions nationales/ parties prenantes faites-vous cette demande ?</b></p> <p><b><i>Veillez en indiquer les coordonnées complètes</i></b></p>	<p>Bureau de planification et des équilibres hydrauliques</p> <p>Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche</p>
<p><b>Identifiez les autres parties prenantes qui devraient/ pourraient être impliquées dans le projet (gouvernement/ organe public – collectivité locale– secteur privé – société civile - autres.)</b></p> <p><b><i>Veillez en indiquer les coordonnées complètes</i></b></p>	<p><b>Direction Générale de Génie Rural et d'Exploitation des Eaux (DG/GREE):</b> M. Mnajja et Madame Gharbi</p> <p>mnajja.abdelhamid@yahoo.fr</p> <p>najet_gharbi@yahoo.fr</p> <p><b>Direction Générale de l'Environnement et de Qualité de Vie (DGEQV)</b></p> <p>Shili.hedi2007@gmail.com</p> <p>Awatef.messai@yahoo.fr</p> <p><b>Office National d'Assainissement (ONAS)</b></p> <p>nasreddinebougerra@gmail.com</p> <p>dop.suiviprojet@onas.net.tn</p> <p><b>Agence Nationale de Protection de l'Environnement (ANPE)</b></p> <p>mouna_sfaxi@yahoo.fr</p> <p><b>Centre des études et de la recherche technique (CERTE)</b></p> <p>Salah.jellali@certe.rnrt.tn</p> <p><b>Ministère de la Santé</b></p> <p><b>Au niveau des zones d'étude ;</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Commissariat Régional de Développement Agricole - (CRDA) Groupement de Développement Agricole (GDA) Municipalités</b></li><li>• Directions régionales des Ministères / institutions concernées (ONAS, Environnement, Santé)</li></ul>



<p><b>Intitulé de l'activité proposée, si différent de l'intitulé du Plan de travail SWIM-H2020 :</b></p>	<p>X</p>
<p><b>Zone cible : nom et localisation :</b></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. GDA El Makhsouma - délégation Kairouan Sud</li> <li>2. GDA Garet Enaam - délégation de Fériana</li> <li>3. GDA Enwayel-Laâyaycha - délégation de Bir Lahfay</li> </ol> 
<p><b>Date de début proposée :</b></p>	<p>Mai 2017</p>
<p><b>Date de fin proposée :</b></p>	<p>Mai 2018</p>
<p><b>De quelle manière l'activité proposée va-t-elle dans le sens des objectifs et des résultats attendus du SWIM-H2020 SM ? (cocher toutes les réponses appropriées)</b></p>	
<p>En tant que déclencheur de changements constructifs dans la conception et la mise en œuvre des cadres institutionnel, politique et réglementaire nationaux concernés</p>	<p>X</p>
<p>Contribuera à renforcer la capacité des pays partenaires à promouvoir les investissements et les opportunités commerciales nécessaires à une gestion adéquate des déchets municipaux, des émissions industrielles et des eaux usées</p>	<p></p>
<p>En tant que facilitateur d'accès aux financements pour certains projets d'investissement durable</p>	<p>X</p>
<p>Contribuera à renforcer les cohérence et coopération régionales en matière de prévention et de contrôle de la pollution marine et de gestion de l'eau</p>	<p>X</p>



Autre ( <i>veuillez préciser</i> ) contribue à l'atteinte des objectifs de développement durable ODD	X
<b>Spécifier les domaines traités/ concernés par l'activité proposée (<i>cocher toutes les réponses appropriées</i>)</b>	
- élaboration des politiques	
- réforme des politiques	
- renforcement institutionnel	X
- assistance technique (autre que dans les champs précédents)	X
- développement/ renforcement des capacités (tous domaines confondus)	X
- une étude/ une évaluation	X
- Autre ( <i>préciser</i> )	
<b>Quel est l'objectif général de l'activité proposée ?</b> Préservation des ressources en eau de surface et souterraine	
<b>Quel est le groupe cible/ quels sont les bénéficiaires de l'activité proposée ?</b> Trois zones pilotes sont proposées pour la mission: <ol style="list-style-type: none"><li>1. GDA El Makhsouma - délégation Kairouan Sud - 640 familles bénéficiant de branchements individuels à l'eau potable (100% à domicile - projet récemment réhabilité)</li><li>2. GDA Garet Enaam - délégation de Fériana - 220 familles bénéficiant de branchements individuels à l'eau potable (100% à domicile - projet récemment réhabilité).</li><li>3. GDA Enwayel-Laâyaycha - délégation de Bir Lahfay - 495 familles dont 470 desservies par des branchements individuels à l'eau potable</li></ol> Les bénéficiaires sont les populations locales et les acteurs locaux (CRDA, directions régionales de l'environnement, de l'intérieur, de l'ONAS, de la santé), les GDA et les municipalités (les maires).	
<b>Quels sont les résultats directs et tangibles attendus de cette activité ?</b> <ol style="list-style-type: none"><li>1. Une meilleure connaissance des pratiques terrains et des solutions potentielles pour la future définition d'un cadre institutionnel et réglementaire</li><li>2. Les procédures de la mise en œuvre de l'Assainissement individuel et semi Collectif sont définies (pour les zones de moins de 1000 habitants) pour un test sur les zones pilotes</li><li>3. Un plan de formation et de sensibilisation est défini pour les zones pilotes</li></ol>	





Présentation succincte des phases et des tâches							
Tâches	Durée estimée (jours / mois)	Résultats	Livrables attendus	Effort estimé (jours experts)			
				Expert International A domicile	Expert International Sur site	Expert Local A domicile	Expert Local Sur site
Tâche 1 : un état des lieux rapide de l'existant dans le secteur d'assainissement rural en se focalisant sur les implications de la répartition des responsabilités émanant des dernières directives du conseil ministériel restreint (CMR) de Juin 2016 en vue des compétences institutionnelles correspondantes, des mécanismes de coordination, et de l'impact sur l'articulation d'une stratégie commune pour l'assainissement rural . Proposer des recommandations basées sur les résultats.		Analyse critique de la répartition des compétences émanant des directives du CMR (Juin 2016) et ses implications dans le contexte de décentralisation.	Rapport d'analyse et des recommandations	3 jours			1 jour: collecte des informations (domicile-Tunis-domicile: 335 km * 2 = 670Km)



<p>Tâche 2 : Etat de lieu dans les zones pilotes à partir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>d'enquêtes terrain (pratiques d'assainissement, estimation de la consommation du foyer, prédisposition à payer, sensibilisation) sur un échantillon représentatif en considérant des catégories notamment le raccordement à l'eau potable. (la mise en œuvre des enquêtes est la responsabilité de l'expert local. La DG/GREE fournira l'assistance nécessaire pour faciliter les enquêtes)</li> <li>d'entretiens avec les acteurs locaux clés (y compris les maires) (compétences, moyens, futur rôle, besoins en renforcement) –</li> <li>bibliographie et données disponibles (fournies par la DG GREEE)</li> </ul>	<p>3 mois</p>	<p>Résultat 1 : La situation de l'assainissement rural dans les zones d'étude a été évaluée</p>	<p>Rapport de diagnostic (sur la base d'enquêtes terrain et entretiens mises en œuvre par l'expert local)</p>	<p><b>4 jours:</b> - 1j préparation enquête et guide entretiens - 3j préparation du rapport de diagnostic</p>	<p><b>4 jours:</b> - 2j voyage international - 1j jour préparation sur place avec consultant local - 1j sur une zone pilote: <i>Tunis- El Makhsouma avec l'expert local et retour d'El Makhsouma à Tunis: Taxi 160 km</i></p>	<p><b>3 jours:</b> -3j rapport sur les interviews et résultats des enquêtes</p>	<p><b>21 jours:</b> -1j préparation, et prise RdV (<i>domicile-Tunis-domicile: 335 km * 2 = 670Km</i>) -1j préparation avec l'Expert international (<i>domicile-Tunis: 335 km</i>) -2j (1j entretiens avec l'Expert Internationale sur une zone (<i>Tunis- El Makhsouma-: 160 km</i>) + 1 jour de retour d'El Makhsouma à domicile (<i>El Makhsouma - domicile: (160 Km)</i>) -2j (1j pour entretiens sur zone</p>
---	---------------	---	---	---	---	---	--



<p>La tâche comprend la préparation de questionnaire pour (a) les enquêtes terrain et pour (b) les entretiens, et l'identification des informations/données nécessaires à partir du DG GREEE.</p> <p>N.B: la DG/GREE assistera à faciliter l'acquisition des données/informations sur le contexte local (Exemple : les données climatiques, hydrologiques, géologiques et hydrogéologiques, sociologiques etc.) à partir des institutions officielles qui détiennent telles informations. (Voir la section relative à la «Contribution potentielle du pays à l'activité»)...</p>							<p>2 (Domicile-zone2– Domicile: 160 Km * 2 = 320 km) + 1 jour sur zone de résidence.</p> <p>-15j d'enquêtes terrain (5j dans la zone de résidence + 5 jour sur zone 1 (Domicile-Zone1– Domicile: 160 Km * 2 = 320 Km) + 5 jours sur zone 2: (Domicile-Zone2 – Domicile: 160 Km * 2 = 320 Km)</p>
<p>Tâche 3.1: élaboration des propositions pour une procédure de mise en œuvre pour l'assainissement dispersé,</p>	<p>3 mois</p>	<p>Résultat 1 : Définition d'une procédure de mise en œuvre de l'Assainissement</p>	<p>Rapport des propositions pour une procédure de mise en œuvre pour</p>	<p><b>8 jours</b></p>		<p><b>2 jours:</b> 2j dans la zone de résidence, pour la</p>	<p><b>4 jours:</b> 4j pour la collecte d'information dehors de la zone de résidence</p>



<p>notamment : rôle des acteurs clés (y compris les maires en considérant les spécificités culturels : rôles des ONG, écoles mosquées, municipalités.), sensibilisation (aperçu des (a) messages clés, (b) types de communication, un questionnaire simple pour évaluer la perception de l'importance de l'assainissement, prédisposition à payer), traitement des demandes, étude/conseil, identification des coûts ,et solutions financières solutions techniques, installation, entretien, contrôle, gestion et traitement des boues, possibilité de réutilisation.</p>		<p>Non Collectif (qui pourra être testée ultérieurement dans les zones cibles)</p>	<p>l'assainissement dispersé en tenant compte aussi des résultats de tâche 1 (le cas échéant)</p>			<p>collecte des informations et la définition du rôle des acteurs tunisiens en considérant le contexte socio-économique dans les différentes étapes de la démarche proposée</p>	<p>(Domicile-Zone1 – Domicile: 160 Km * 2 = 320 Km) + (Domicile-Zone 2 – Domicile: 160Km*2=320Km)</p>
<p>Tâche 3 .2: Proposer des éléments nécessaires pour définir un cadre législatif et incitatif pour amener la population à mettre en œuvre</p>	<p>2 mois</p>	<p>Résultat 2 : Mécanismes d'incitation sont définis</p>	<p>Rapport sur les mécanismes législatifs et d'incitation</p>	<p><b>3 jours</b></p>			



un Assainissement Non Collectif (par ex. obligation lors de nouveaux raccordement eau potables, subventions, contrôle/suivie/inspection)							
Tâche 3.3: Proposition d'une typologie de techniques d'épuration pour l'assainissement individuel associées à des estimations de cout de mise en œuvre. Cette proposition devra se baser sur les normes de rejets et de réutilisation en vigueur en Tunisie et les standards existants pour ce type d'équipement.	2 mois	Résultat 3 : les techniques d'assainissement adéquates sont définies	Rapport sur les techniques d'assainissement non collectif adapté à la situation des zones pilotes	<b>5 jours</b>			
Tâche 4: Définir les besoins de renforcement des capacités pour chaque catégorie d'acteurs, en considérant : <ul style="list-style-type: none"><li>l'étude pour le chiffrage et le choix de solution</li></ul>	1 mois	Résultat 1: Un plan descriptif de formation est défini	Rapport sur un programme descriptif de formation avec une estimation budgétaire	<b>5 jours</b>			



<ul style="list-style-type: none"> <li>• l'installation, et l'entretien y compris la gestion des boues</li> <li>• le suivi administratif, financier et technique y compris la certification et le contrôle</li> </ul> <p>N.B : la DG/GREE assistera à faciliter l'acquisition des données pour les sites pilotes (Voir la section relative à la «Contribution potentielle du pays à l'activité»)</p>							
<p>Tâche 45: Atelier national de concertation et validation. Présenter et valider les conclusions aux parties prenantes lors d'un atelier national d'une journée impliquant toutes les parties prenantes identifiées : ministères et organismes gouvernementaux compétents, les bailleurs de fonds pertinents, les acteurs</p>	<p>1 mois</p>	<p>Résultat 1: un comité de suivi est formé</p> <p>Résultat 2: L'approche développée est disséminée</p>	<p>Atelier national</p>	<p><b>2 jours:</b> 1j préparation 1j rapport final</p>	<p><b>3 jours:</b> 2j voyage 1j atelier</p>	<p><b>2 jours:</b> 2j synthèse du rapport d'atelier selon le formulaire de SWIM-H2020</p>	<p><b>2 jours:</b> 1j support à l'organisation avec la DG GREE (Domicile-Tunis- Domicile: 335 km * 2 = 670 Km)  1j Atelier National (Domicile-Tunis- Domicile: 335 km * 2 = 670 Km)</p>



locaux clés (y compris les maires)							
<b>TOTAL JOURS EXPERTS :</b>	12 mois			30 jours	7jours	7 jours	28 jours
				37 jours Expert International		35 jours Expert local	



**Indicateurs proposés pour évaluer les progrès et l'impact (par activité ou par groupe d'activités) :**

- Tous les informations nécessaires/disponibles pour effectuer l'analyse rapide de l'existant dans le secteur d'assainissement rural sont mis à la disposition de l'expert
- Toutes les données nécessaires/disponibles pour les sites pilotes sont mises à la disposition de l'expert
- Les enquêtes terrains sont mises en place dans les zones cibles
- Les entretiens avec les acteurs locaux clés sont effectués
- Le travail technique est complété
- L'atelier national de concertation et validation est mené.
- Le nombre réel des participants dans l'atelier national par rapport le nombre prévu.
- L'appropriation des propositions du consultant par les parties prenantes

**Contribution potentielle du pays à l'activité :**

- L'accueil des experts et fourniture de l'assistance nécessaire pour la réussite de leurs missions
- Procès-Verbal du Conseil des Ministres Restreint de juin 2016 (en Arabe)
- Correspondre (et suivi si nécessaire) avec les institutions officielles qui détiennent les informations / données requises pour (a) effectuer l'analyse rapide de l'existant dans le secteur d'assainissement rural et pour (b) mener les tâches sur les zones pilotes, et faciliter l'acquisition de ces informations ; notamment:
  - nombre de branchements eau potable, consommation moyenne par foyer et par habitant, cout de l'eau, volumes
  - étude Ministère de l'Environnement sur les pollutions des nappes
  - données climatiques, hydrologiques, géologiques et hydrogéologiques, sociologiques
  - état et accessibilité du foncier (par exemple terrains disponibles).
- Définition d'un référent par zone d'étude (par exemple le responsable de l'AR GR)
- Mise en contact avec les représentants locaux des zones d'études
- Organisation de l'Atelier national (la logistique)
- Mise à disposition de locaux et support pour les réunions locales (vidéo projecteur, écran, paper-board ; le cas échéant et si nécessaire)

**Observations ou informations complémentaires :**

Cette action sur des zones pilotes vise à définir les modalités pratiques de mise en œuvre de l'assainissement individuel ou semi-collectif pour des zones rurales de moins de 1000 habitants. Elle vise à explorer les différentes possibilités avec les acteurs locaux et devra donner lieu par la suite à une série d'actions complémentaires à plus long terme: campagnes de sensibilisation à plus grande échelle,





renforcement de capacités des acteurs, testes de mise en œuvre d'assainissement en vrai grandeur et adaptation du cadre législatif.